

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du :27 mai 2019

Convocation du : 20 mai 2019

Objet : : Convention avec l'agglomération Gap-Tallard-Durance pour le portage transitoire des missions du pays Gapençais.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini
JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs : S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

Le Président expose qu'avec la dissolution programmée de l'Association du Pays Gapençais et le transfert de ses activités à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, il est nécessaire que les EPCI partenaires du Pays gapençais valident les modalités du portage du Groupe d'Action Local (GAL) par la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance en plus du portage de la gestion du SIG.

Aussi, la présente convention a pour objet de poursuivre les démarches initiées dans le cadre du Pays Gapençais et amenées à se développer ultérieurement au sein d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays gapençais regroupant les structures signataires, par la mise en œuvre de la concertation, de l'animation, de l'ingénierie et des études nécessaires à ces démarches.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de conventionnement et charge le Président des formalités nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 35 dont 6 pouvoirs	Pour : 35	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db64_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2019
Affichage : 13/06/2019

Pour le Président par délégation



Le Président,

Jean-Marie BERNARD

